

Protocole Chelles Grimpe

Introduction

Les conditions sanitaires actuelles nous obligent à revoir notre mode de fonctionnement au gymnase. Nous sommes obligés de mettre en œuvre un protocole sanitaire assez strict afin d'assurer la sécurité de toutes et tous et de garantir un suivi en cas de contagion. Les conditions suivantes s'imposent à toute personne souhaitant grimper au gymnase Georges Cousin. Merci de faire en sorte qu'elles soient respectées. Le non-respect de ses règles pourra entraîner l'exclusion de la personne.

Elles seront mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Si vous êtes testé positif quelques jours après une séance de grimpe, merci de contacter au plus vite le bureau afin que les grimpeurs de la séance soient avertis.

Accueil

- J'apporte un masque (et je le porte sur le visage en arrivant et en sortant). Masque obligatoire à partir de 11 ans.
- Le gymnase n'est pas ouvert aux invités (licences découvertes) et à l'échange « grimpe chez ton voisin » jusqu'à nouvel ordre.
- 1 référent par créneau vérifie que les arrivants notent leur Nom, Prénom et N° de téléphone sur le listing prévu à cet effet à l'entrée du gymnase, au niveau de la table d'accueil et de la solution hydro-alcoolique : chaque arrivant se lave les mains avant d'entrer dans le gymnase
- La magnésie en poudre est interdite jusqu'à nouvel ordre. La magnésie liquide est autorisée. Le club fournira la magnésie liquide dès que possible.

Grimpe

- Le masque est obligatoire dès l'entrée au gymnase. Le grimpeur peut temporairement l'enlever lors des activités physiques (échauffement, grimpe). Il doit le garder pour l'assurage.
- Les grimpeur(ses) sont invité(es) à utiliser leur matériel personnel (baudrier, descendeur)
- Utilisation de solution hydroalcoolique, avant et après chaque utilisation de corde, et chaque voie
- Ne pas mettre la corde dans sa bouche, même si c'est tentant quand on doit clipper au taquet !

Les règles de bon comportement individuel (ci-dessus) doivent être observées pendant toute la durée de votre séance de grimpe. Le club n'est pas responsable des conditions imposées par la crise sanitaire. La cotisation au club est due dans son intégralité quelque soit les dispositions prises par l'état, la ville ou le club.

Le non-respect de ces dispositions particulières pourrait entraîner une fermeture des créneaux.

MERCI A VOUS !!!

Le conseil d'administration